## (1) 106 ene Rét Th ounterie

 No hio du Recrutement: 832
## 

 pour éfre foint aiun dozsiex.

## NOM :

Prénoms et Surnoms : Gharles Nory Maurice Grade: Seiet.de tP: G. G
Né le iq Nojenebre 1890, à Decize canton d résidant à $\qquad$ $-$ $\square$ , canton d département de , profession d Fils (3)de Jaeques, Marie, Geharles, Gabiiel
ETAT CIVIL et de damp few Camillé Harie Cuqúvie EDalichang domiciliés à flehateaumuy ss/ Soiro canton d u dit département du Soiret


Modele No 9
Instr. ministérielle du 8 juin 1911 et Circulaire du 10 mai 1912.

Format du papier Hauteur $\ldots \ldots \ldots \ldots{ }^{m, 26}$
$\qquad$ SIGNALEMENT Cheveux :chat. Loncé Yeux : mourmalcair Front : mayed, Nez : miof Visage Renseignements physiono miques complémentaires

Taille: 1 mètre 66 c . Taille rectifiée : 1 m . Marques particulières


## NATIONALITE (4)

Jeune soldat appelé (service armé ou service auxiliaire) de la classe de 19 , de la subdivision d $\mathrm{n}^{\circ} \longrightarrow$, dans le canton d $\quad$ ajourné en 19 . Reconnu apte au service armé en 19 , et classé par le Conscti derevision dans la . - partie de la liste de recrutement comme (5)

Engagé volontaire pour 5 ans, le lo Ochobre 1911 , à Orléurs, département die Soiref , (6) dans les conditions prévues par (7). A édé classé par le Conseil de revision dans la e partie de recrutement de la classe de 19 la de la subdivision $\mathrm{d}^{\prime}$ Orléaus, $\quad$ dans le canton dw dit

[^0]DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES (Suite)

 (Blestuses ayaust ushrainé la paralyide abe la moing qauche') bjpaeué le dit jouss Thoshithabise a $l$. Hof $2 M^{r e}$ de Yerdun du es. 1515 du $11-5=15$.





CONDAMNATIONS (1)
$\bigcirc$ Al

DEDUCTION
LA DUREE DES SERVICES (2)
Conhwe I. Illenuagne de 2 CAMPAGNES la 14
Sefom an font hofitana efow an front hofitaur
1 oan 5 mais forms.

BLESSURES, CITATIONS


F ou forps d'ämís y: Hf des 31 Mrai lgis
 aide blesei griepennent hes cipiit alon gew sove un feu fries giolvet, "insprectait ajes un calmo hraifait la ligno de Birailferess.
Oo de liarmie N: 3016 I due Hiven 1916
"Officir d'un qrand courage it d'un revarquable Sang. friond. A ete.
"Attient de 3 lolessures grayges an cours de l'tttaque enmefrie du 2.5.4.15
"alors qu'il parequract la higno de fue pous evecurages ses homsaes
<t Aaralysie de la main qoureh.

(r) Ne porter les condamnations que lorsque cette nièce est destinéc à l'antorité militaire.
(a) Voir l'article 34 de l'Instruction du 8 juin igIt.
(3) Le Commandant de recrutement oa le Pré. sident du Conseil d'administration.
(4) Metitre a accordén on " refuses *


FEUILLET DU PERSONNEL ${ }^{\circ}$

Art. 98,102 à 110 et tableaux A, B et C de l'instruction du 10 février 1908 sur le service courant.
(3) Le Chef de Corps


POSITIONS SUCCESSIVES
(A)

Services antérieurs à la nomination d'officier (élève de l'Ecole de...... ou appelé, - ou engagé volontaire).

Ingagé Dontaire hour sausi Coléaus a éte conipis sur ta fiste de reente ment de la claste topo de ta subdiair ten d'Corliaus $x$-18/ an eeguitus nu de . Becutencent
Incortroré ax 144 P9.t compter de

 Heonuné I/rcintenaus a Eif. Sous Nentenmed "Reistenant de réverve à \&if Oromotioin zatefice fan $D$. He du 21/315 yO du I'Anil lovo -Placé à la disfosition du Neviustori de fionstruction puiblique hous une fiénode de tex moris a dates du

Heantenn pour une novrelle fániode de tue mivis a datei du
 Heaintenu poun une nourelle frinode de 6 moic a dates
frar Gican No ll $21.51 \frac{2}{1}$ of b
Heauntenue fasur une nourslle kríiades de f mivis à dater du frar gion the ni Nyeo $3^{\frac{3}{1}}$ Pt: du Meauiteun hous une nourelle fersiode de 6 mns a dater du:
Thar of von Me the $n=355383$, PE du -Caité au 26ं 8 b. D M. du glrzfir (f) O. du $11-12,18$ )

Autonisé à suinre les cours de l'beote
 du $10 / 12 / 18$ - Qéfornué le.

DATES

GRADE

| DE L'ARRIVĖE | DU DÉPART |
| :---: | :---: |
| au corps | du corps |
| ou du commencement |  |
| de la mission | ou de la fin de la |
| ou de la position. | mission |
| ou de la position |  |

to octohnigir
to Ceetohe lair: to ec tolme squ 1 navem heigil
2. Cout 1914

| A tefitesmban 11 |
| :--- |
| 20 Meanigis |
|  |

 36odohe 197
6. Mase -1918 11 Hea lqir 6nventhelges poetohe igis

|  |  |
| :--- | :--- |
|  |  |
| faurien lgig |  |

14 faurienigig

Nota--Quand cette page est remplie, on mentionne sur la dernière ligne qu'un premier intercalaire suit; le recto du premier intercalaire devient la page 2 bis et
Al 11 y a lieu de mentionner, dans cette colonne, les numéros de préférence obtenus par les officiers à la la sortie des différentes écoles militaires dans lesquelles le classement numérique est communiqué aux intéressés.


## école normale

MINISTERE OE LA G LARE


23 NOL 918 Be BYREAT

## UNIVERSITÉ DE PARIS.



Le Directeur de I'Ecole Nomale Supérieure<br>à Monsieur le Président du Conseil, Ministre de la Guerre.

Conformément à la note ministérielle du 5 octobre 1917 (Journal Officiel de ce jourl page 7915), j'ai l'thonneur de vous transmettre, $^{\text {the }}$ der avec justifications à l'appui, la demande présentée par le lieutenant GENEVOIX, du lo6ème rógiment d'infanterie, élève de l'Ecole Nomale supérieure, à $l^{\dagger}$ effet d'être autorisé à sưivre les cours de cette Ecole.
de $I^{\dagger}$ Académie Française

Pari., le 14 Novembre y $18=$

Movrieer le Driotem,

Le setablepement in Concony Pagrejation foun láancéé lg1g me tormant la pornibililet Dachever ms etuls ò LYeole Normale Anperioure, j'ai l'homen de vory dermantier de voreloir hein tiausmethe o.
movineur le huistre de la fuerre la demaule que ie formule day ce sent, conformeinents. à la note minititéalle de 5 Ortolere 1917 CFormal Officiel de ce jour, frace 7915 ) 5 aimis que $\xi$ dane ficies qui la pistifient, sasisis:
y Ltat inpralitigue $\ddot{\hbar}$ Is Lonnics etoblipant que ij comple plis. T'une année de prisence an fort.
2) Ixtraik in Kejitre is Proystrabany \&s Léany de le 1 iè Commizaion tpeiciale de Reforme de la Làne, èablipant qu'à
la mile de blenures de suerre je mis eefpiitivement siapte à faire campagne. Venilly aquia, jè vay puie, Moresiaur le hrictous, l'ansurance de mon frofoni repect.
Zawri-foneróf

Sicutconant ferevois, Chals, Leris, Mhamice, in 106e-Requinent Pinfanterie, actudement Setache' = le Fraternilet fomio- ame'ricanie, 4 me volnoy, o Paris -


[^0]:    LL
    
    
    
    
    
    (a) Mettre "Extrait de l' j lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire.
    (3) Légitime, légitimé, adoptif, naturel, naturel reconnu. Ne pas porter la filiation lorsque cette pièce n'est pas destinće à l'autorité militaire.
    (4) Indiquer, le cas échéant, si le militaire est devenu français par voie d'option, de naturalisation, de déclaration ou de réintégration.
    (5) Compléter, suivant le cas, par les mentions : " bon absent », " fils d'étrangers, marche avec la classe de... », omis de la classe
    de..., marche avec la classe de... , etc
    (6) Mettre a se trouve " ou " ne se trouve pas».
    (7) Mettre "par la loi du ri juillet r8ga » ou" "par l'article 50 de la loi du 21 mars 1go5, § i9».

